

COMMUNE DE MESLAND

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 novembre 2021

Présents (12) : Mesdames DE L'ECLUSE Anne-Sophie, DELATTAIGNANT Marion, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUERIN Pierre-Alain, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absente excusée (1) : Mme BECKER Corinne qui donne pouvoir à Mme PEUDEVIN Evelyne.

Absents (2) : Messieurs GASNIER Richard, HELTZLE Jérôme

M. ODONNAT Cédric est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Suite à demande du maire, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 12/10/2021 est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 3

Délibération n° 35/2021 du 18/11/2021 publiée et transmise en Préfecture le 18/11/2021

M. le Maire explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative du budget de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses d'investissement :

2031 : Frais d'études : - 16 500 €

2113 : Terrains aménagés autres que voirie : + 12 000 €

2132 : Immeubles de rapport : - 1 160 €

2135 : Installations générales, agencements, aménagements des constructions : + 11 500 €

2152 : Installations de voirie : + 3 000 €

21534 : Réseaux d'électrification : + 4 300 €

21538 : Autres réseaux : - 13 140 €

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur ces articles pour prendre en charge les factures.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité (13 voix POUR) les virements de crédits ci-dessus.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° 36/2021 du 18/11/2021 publiée et transmise en Préfecture le 18/11/2021

Après étude de la demande formulée par le club de football ASCO de Veuzain-sur-Loire au titre de la saison 2020-2021, Monsieur le Maire propose de voter une subvention de 100.00 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité (13 voix POUR) le virement de crédits ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Compte tenu de la situation sanitaire qui se détériore de nouveau, M. le Maire propose de ne pas faire de cérémonie de vœux début janvier. Après discussion, cette proposition est validée à l'unanimité.